

DGAC DSNA

Direction des Opérations

Rédacteur : Valérie WACHEUX

MARCHÉ PUBLIC
MARCHÉ DE TRAVAUX

SNAN - Travaux de remplacement de l'ILS 10 (catégorie III) pour l'aérodrome de Châlons-Vatry

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°2026-15-SNAN

Date limite de remise des plis

26/10/2026 à 12 heures

Procédure de passation

Procédure adaptée ouverte

(Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées -
Code de la commande publique)

Type de contrat

Marché à tranches de travaux

DSNA / DO	Objet	SNAN - Travaux de remplacement de l'ILS 10 (catégorie III) pour l'aérodrome de Châlons-Vatry	Version	V0R1
Pôle Achats			Du 2026-06-04	

DIFFUSION INITIALE

DESTINATAIRE(S)	COPIE(S) POUR INFORMATION
Candidats « 2026-15-SNAN »	

VERIFICATION (V) / APPROBATION (A)

Nom	Fonction / Entité	V / A	Visa
Valérie WACHEUX		V	
Julien TAZI		A	

MAITRISE DOCUMENTAIRE

Référence : 2026-15-SNAN Classement et archivage du document Fichier :	
--	--

DSNA / DO	Objet	SNAN - Travaux de remplacement de l'ILS 10 (catégorie III) pour l'aérodrome de Châlons-Vatry	Version	V0R1
Pôle Achats			Du 2026-06-04	

Historique du document

Version du document	Date de rédaction	Raison de l'évolution	Auteur
V0R1		Version de travail	Valérie WACHEUX
V0R2		Versions relectures	Valérie WACHEUX
V1R0		Version pour publication	Valérie WACHEUX

SOMMAIRE

1.	ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT.....	4
2.	CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE	6
3.	PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS.....	6
4.	JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION.....	11
5.	RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	16

DSNA / DO	Objet	SNAN - Travaux de remplacement de l'ILS 10 (catégorie III) pour l'aérodrome de Châlons-Vatry	Version	V0R1
Pôle Achats			Du 2026-06-04	

Préambule - Promotion de l'égalité et de la mixité professionnelle et prévention de la discrimination

Dans le prolongement des avancées de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 et la loi n°2019-828 du 6 août 2019 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, le pôle ministériel est engagé dans une démarche en faveur de la diversité professionnelle et pour l'égalité des droits entre les femmes et les hommes. Le protocole pour l'égalité entre les femmes et les hommes, signé le 23 octobre 2019 entre les ministres et les représentants des personnels prévoit l'intégration de la lutte contre les discriminations dans la commande publique ministérielle.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre des labels « Diversité » et « Égalité » décernés par l'Agence française de normalisation (AFNOR). Ces labels ont pour objectif de prévenir les discriminations et de promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans les secteurs public et privé, en matière de gestion des ressources humaines et dans le cadre des relations avec les fournisseurs, les partenaires et les usagers. Les ministères sont ainsi labellisés « Diversité » et « Egalité ».

Au-delà du respect des dispositions déjà incluses dans la présente consultation, le ministère est également sensible aux actions conduites par ses prestataires, dans ce domaine, au sein de leur entreprise.

Dans cette optique, l'acheteur adresse à l'attributaire pressenti un lien vers un questionnaire relatif aux actions conduites en matière de diversité et d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, qu'il lui sera demandé de compléter.

Les réponses que vous voudrez bien fournir serviront à recueillir des bonnes pratiques susceptibles d'être partagées mais ne seront, en aucune façon, utilisées pour la sélection des candidatures et des offres, conformément aux dispositions du code de la commande publique.

De même, l'absence de réponse n'aura aucune incidence sur l'exécution du marché.

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Ministère chargé des transports
Direction Générale de l'Aviation Civile
DIRECTION DES SERVICES DE LA NAVIGATION AERIENNE (DSNA)
Direction des opérations
9, rue de champagne
91200 Athis-Mons
Le pôle Achat DSNA antenne DO, situé 9 Rue Champagne – 91200 Athis Mons, est l'entité chargée de passer le marché au nom de la Direction des Opérations.
Profil acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

■ Objet de la consultation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **SNAN - Travaux de remplacement de l'ILS 10 (catégorie III) pour l'aérodrome de Châlons-Vatry**

Travaux à réaliser pour le remplacement de l'ILS 10 de l'aérodrome de Châlons-Vatry :

- dépose de l'ILS existant et démolition partielle de son génie civil
- réalisation de réseaux sous fourreaux et génie civil ;
- installation et aménagement de shelters ;

DSNA / DO	Objet	SNAN - Travaux de remplacement de l'ILS 10 (catégorie III) pour l'aérodrome de Châlons-Vatry	Version	V0R1
Pôle Achats			Du 2026-06-04	

- installation complète d'un ILS catégorie III ;
- travaux de câblage en tour de contrôle et salle technique.

Tranche optionnelle numéro 1 :

Prolongation du support Pick-up Glide Path.

Ces travaux consistent en l'extension du système de rails de support du Pick-Up Glide Path. Cette extension sera ajoutée soit du côté pylône afin de rapprocher le Pick-Up des antennes Glide Path, soit du côté opposé afin d'éloigner le Pick-Up.

La nécessité de la réalisation de cette tranche ne pourra être déterminée que suite à cette première calibration. La réalisation éventuelle de cette tranche sera donc à planifier pour cette période.

Code CPV	Libellé CPV
45000000-7	Travaux de construction

■ **Caractéristiques principales du contrat :**

	Structure	Lot unique - 2 tranches
	Lieu d'exécution	Aéroport de Vatry - LFOK rue Louis Blériot 51320 Bussy-Lettrée
	Délai d'exécution	24 mois
	Développement durable	Clause sociale - Clause environnementale

■ **Allotissement et structure de la consultation :**

La consultation n'est pas décomposée en lots.
Elle est décomposée comme suit :

Type	Objet, délai
Tranche Ferme	<u>Travaux à réaliser pour le remplacement de l'ILS 10 de l'aéroport de Châlons-Vatry :</u> - dépose de l'ILS existant et démolition partielle de son génie civil - réalisation de réseaux sous fourreaux et génie civil ; - installation et aménagement de shelters ; - installation complète d'un ILS cat III ; - travaux de câblage en tour de contrôle et salle technique.
Tranche optionnelle 1	<u>Prolongation du support Pick-up Glide Path.</u> Ces travaux consistent en l'extension du système de rails de support du Pick-Up Glide Path. Cette extension sera ajoutée soit du côté pylône afin de rapprocher le Pick-Up des antennes Glide Path, soit du côté opposé afin d'éloigner le Pick-Up. La nécessité de la réalisation de cette tranche ne pourra être déterminée qu'à la suite de cette première calibration. La réalisation éventuelle de cette tranche sera donc à planifier pour cette période si elle est affermie. Le chiffrage de cette tranche optionnelle est obligatoire.

DSNA / DO	Objet	SNAN - Travaux de remplacement de l'ILS 10 (catégorie III) pour l'aérodrome de Châlons-Vatry	Version	V0R1
Pôle Achats			Du 2026-06-04	

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

■ Dossier de consultation :

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- CCAP : Cahier des clauses administratives particulières
- CCTP et ses annexes (chap. 24 du CCTP) : Cahier des clauses techniques particulières
- Cadre de réponse
- DPGF
- RC : Règlement de consultation

■ Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 180 jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.
L'acheteur se réserve la possibilité de demander une prolongation de la durée de validité des offres aux soumissionnaires.

■ Communication et échanges d'informations par voie électronique :

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ Réponse et groupement :

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement est solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles, en application de l'article R. 2142-24 du Code de la commande publique :

En cas de groupement solidaire, la DSNA demande, par ordre de priorité décroissante :

1/ l'identification à l'acte d'engagement d'un compte bancaire unique, ouvert au nom des membres du groupement ou du mandataire, sur lequel seront réglé l'ensemble des prestations de l'accord-cadre ;

À défaut

2/ la répartition des prix des prestations entre les membres du groupement dans l'annexe financière à l'acte d'engagement, ce qui autorise l'identification d'un compte bancaire par cotraitant ;

À défaut

DSNA / DO	Objet	SNAN - Travaux de remplacement de l'ILS 10 (catégorie III) pour l'aérodrome de Châlons-Vatry	Version	V0R1
Pôle Achats			Du 2026-06-04	

3/ en cas d'accord-cadre à bon de commande, l'acte d'engagement peut n'indiquer que la répartition technique des prestations. Dans ce cas, le groupement s'engage à fournir pour chaque bon de commande la répartition financière associée à chaque UO commandée. Ceci autorise l'identification d'un compte bancaire par cotraitant.

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

La forme du groupement solidaire est imposée après attribution.

■ Variantes et prestations supplémentaires éventuelles (PSE) :

Les variantes ne sont pas autorisées.

Des **prestations supplémentaires éventuelles** (PSE) sont exigées par l'acheteur dans les conditions suivantes :

PSE	Descriptif
PSE : Fourniture du matériel IAT	Voir paragraphe 26 du CCTP intitulé « PSE : fourniture du matériel IAT ».

■ Contenu des plis et conditions de participation :

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique Conformément à l'article R. 2143-3 du Code de la commande publique : - une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-10 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définis aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail ; - les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat.	
Déclaration du candidat (DC2)	<i>Déclaration individuelle du candidat ou de chaque membre du groupement (DC2 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances).</i>
Lettre de candidature (DC1)	<i>Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances).</i>
Capacité économique et financière	
Chiffre d'affaires global annuel (HT)	<i>Fournir la déclaration du chiffre d'affaires HT des 3 dernières années.</i>
Risques professionnels	<i>Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.</i>
Capacité technique et professionnelle	
Descriptif de la société	<i>Fournir le descriptif de la société.</i>
Capacité technique et professionnelle : minima exigés	
Certificats	<i>Des certificats établis par des instituts ou services officiels chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par des références à certaines spécifications techniques.</i>

DSNA / DO	Objet	SNAN - Travaux de remplacement de l'ILS 10 (catégorie III) pour l'aérodrome de Châlons-Vatry	Version	V0R1
Pôle Achats			Du 2026-06-04	

Document	Descriptif
Références travaux	<i>Fournir la liste des travaux exécutés (3 dernières années) avec attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, montant, époque, lieu d'exécution et précisions s'ils ont été faits selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.</i>

Le soumissionnaire est vigilant à fournir dans son offre les éléments de réponse concernant le critère Développement Durable décrits à l'article 4 du présent document.

Le soumissionnaire est invité à préciser les points qu'il considère comme contenant des informations dont la communication porterait préjudice à ses intérêts commerciaux et industriels légitimes au titre de l'article R. 2183-5 du Code de la commande publique.

Les documents contractuels ne peuvent en aucun cas être modifiés sous peine de rejet de l'offre. Il est porté à la connaissance du candidat que l'acheteur accepte l'offre sans signature.

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Cadre de réponse	<i>Cadre de réponse méthodologique et / ou technique (à renseigner par le candidat).</i>
DPGF	<i>Décomposition des prix globale et financière dument complétée.</i>
Mémoire technique	<i>Le mémoire technique devra refléter la bonne compréhension de la problématique et des objectifs ainsi que le respect des contraintes.</i> <i>Ce mémoire comportera au minimum :</i> - Moyens humains et matériels affectés au chantier - Organisation du chantier et mode opératoire - Adéquation et qualité des fournitures proposées - Délai d'exécution des travaux préparatoires - Délai d'exécution total sur site

DSNA / DO	Objet	SNAN - Travaux de remplacement de l'ILS 10 (catégorie III) pour l'aérodrome de Châlons-Vatry	Version	V0R1
Pôle Achats			Du 2026-06-04	

Document	Descriptif

■ En cas de sous-traitance :

Pour chaque sous-traitant présenté, le candidat devra joindre :

- Les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

Conformément à l'article R. 2193-1 du Code de la commande publique, l'acceptation de chaque sous-traitant et l'agrément de ses conditions de paiement sont demandés dans les conditions suivantes dans le cas où la demande de sous-traitance intervient au moment du dépôt de l'offre.

Le candidat fournit à l'acheteur une déclaration mentionnant :

- La nature des prestations sous-traitées ;
- Le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant propose ;
- Le montant maximum des sommes à verser au sous-traitant ;
- les conditions de paiement prévues par le projet de contrat de sous-traitance et, le cas échéant, les modalités de variation des prix applicables au sous-traitant ;
- les capacités techniques, professionnelles et financières du sous-traitant sur lesquelles le candidat s'appuie.
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il n'est pas place dans un cas d'exclusion mentionné aux articles L.2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11

Pour satisfaire aux obligations susmentionnées, l'entreprise qui envisage dès le dépôt de son offre de sous-traiter une partie de sa prestation complètera utilement la déclaration de sous-traitance (formulaire DC4 téléchargeable à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>) et joindre, pour chaque sous-traitant, un formulaire DC2 et un formulaire DC4.

Il est toutefois précisé que l'appréciation des capacités d'un opérateur économique et de son/ses sous-traitants(s) est globale. Ainsi, il n'est pas exigé que chaque opérateur ait la totalité des capacités requises pour exécuter l'accord-cadre.

La notification du marché public emporte acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement.

■ Dispositions complémentaires :

- Unité monétaire

Les candidats sont informés que la personne publique conclut le contrat dans l'unité monétaire suivante : **euro(s)**.

- Mise au point

En application de l'article R. 2152-13 du Code de la commande publique, l'acheteur peut procéder à une mise au point des composantes du contrat sans que ces modifications puissent remettre en cause les caractéristiques substantielles, notamment financières du contrat, ni le classement des offres.

- Imprécisions

En cas d'imprécisions, l'acheteur se réserve le droit de se faire préciser par les candidats, après la remise de leur offre, les points devant être détaillés.

- Erreurs de calcul

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report sont constatées dans l'offre financière d'un candidat, celles-ci seront rectifiées pour la comparaison des offres. Si le candidat est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier son erreur lors de la mise au point du contrat.

- Modifications de détail aux documents de consultation

DSNA / DO	Objet	SNAN - Travaux de remplacement de l'ILS 10 (catégorie III) pour l'aérodrome de Châlons-Vatry	Version	V0R1
Pôle Achats			Du 2026-06-04	

Les modifications, erreurs ou omissions des documents de la consultation signalées par le service ou un soumissionnaire effectuées et corrigées 8 jours avant la date limite de remise des offres n'entraînent pas de prolongation de délais.

Pour toutes modifications, erreurs ou omissions signalées par le service ou un soumissionnaire dans un délai de moins de 8 jours avant la date limite de remise des offres, la personne publique se réserve le droit d'accorder une prolongation de délais qui sera précisée ultérieurement.

- **Langue de rédaction des propositions**

Les propositions des candidats doivent être rédigées en langue française.

■ **Modalités de remise des offres électroniques et copie de sauvegarde :**

L'acheteur impose la transmission des plis par voie électronique à l'adresse suivante : www.marches-publics.gouv.fr, avant la date et heure limite indiquées en page de garde.

Les plis transmis par simple courriel sont refusés.

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux et/ou si le réseau a un faible débit. La taille de chaque fichier déposé par les entreprises ne peut excéder 1 Go. En cas de dépôts successifs il est demandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées. Les plis dont le téléchargement a commencé avant la date et l'heure limite mais s'est achevé hors délai sont éliminés par l'acheteur. Par ailleurs, la plate-forme déconnecte automatiquement l'utilisateur en cas d'inactivité supérieure à trente minutes.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Si plusieurs plis électroniques sont successivement transmis avant la date limite de réception des offres par un même soumissionnaire, seul le dernier sera ouvert, conformément à l'article R2151-6 du code de la commande publique. Cependant, conformément à la jurisprudence en vigueur (CE, 20 décembre 2021, n° 454801), en cas de dépôts successifs d'un même soumissionnaire, l'entité adjudicatrice appréciera les caractéristiques du dernier dépôt transmis, afin de déterminer s'il peut l'analyser comme étant une offre

DSNA / DO	Objet	SNAN - Travaux de remplacement de l'ILS 10 (catégorie III) pour l'aérodrome de Châlons-Vatry	Version	V0R1
Pôle Achats			Du 2026-06-04	

complète. A défaut, il procédera à l'ouverture des dépôts précédents.

Copie de sauvegarde :

Le candidat peut faire parvenir une copie de sauvegarde dans les délais impartis indiqué en page pour la remise des plis.

L'acheteur refuse une copie de sauvegarde électronique.

Le candidat qui effectue à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support physique électronique ou papier doit faire parvenir tous ses plis en une seule fois dans les délais impartis pour la remise des plis.

La copie de sauvegarde transmise à l'acheteur sur support papier ou sur support physique électronique doit être placée dans un pli comportant la mention « copie de sauvegarde » ; de manière claire et lisible, porter le nom de l'opérateur économique candidat et l'identification de la procédure concernée.

La copie de sauvegarde doit être adressée à l'adresse postale de l'acheteur indiquée à l'article 1, à l'attention de Valérie Wacheux.

La copie de sauvegarde est ouverte dans les cas suivants :

1° Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les plis transmis par voie électronique. La trace de cette malveillance est conservée ;

2° Lorsqu'un pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission du pli électronique ait commencée avant la clôture de la remise des plis.

Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans la copie de sauvegarde, celle-ci est écartée par l'acheteur.

■ Modification du groupement :

Les candidats sont informés que l'acheteur n'autorise pas les constitutions ou modifications de groupement au cours de la consultation.

■ Régularisation des propositions :

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
------------------------	------------

DSNA / DO	Objet	SNAN - Travaux de remplacement de l'ILS 10 (catégorie III) pour l'aérodrome de Châlons-Vatry	Version	V0R1
Pôle Achats			Du 2026-06-04	

Critère et pondération	Descriptif
1. Valeur technique (50 %)	Les sous-critères de la Valeur Technique sont les suivants :
Moyens humains et matériels affectés au chantier : 15 points	-Adéquation des effectifs alloués en termes de nombre, de qualification et à titre indicatif d'expériences similaires pour les phases d'études, de travaux et de rédaction du DOE. -Identification de la structure hiérarchique des équipes. -Identification des responsabilités demandées dans le CCAP et le CCTP (ex CSD).
Organisation du chantier et mode opératoire : 15 points	-Analyse technique détaillée des différentes tâches et des modes opératoires prévus. -Planification globale de l'opération avec le détail de chaque phase des travaux et leur l'ordonnancement, notamment pour les phases de travaux en bord de piste (tirage du câble HT, tirage des fibres optiques, montage des antennes et du pylône). -Description des moyens et méthodes utilisées lors de la réalisation des travaux pour la prise en compte des contraintes énoncées aux §2.1, §2.2 et §2.4 CCTP.
Adéquation et qualité des fournitures proposées : 10 points	-Liste des principales fournitures, produites et matériaux envisagés par le titulaire. -Conformité des travaux de génie civil aux spécifications demandées et aux règles de l'art, notamment ceux spécifiés par l'annexe 03. -Conformité des fournitures aux références demandées dans le CCTP et ses annexes
Délai d'exécution des travaux préparatoires : 2 points	Durée globale de rendu des études, notes de calcul, plans de maquettage et plans d'exécution
Délai d'exécution total sur site : 8 points	Délai global des phases d'exécution sur site tous travaux confondus
2. Prix TTC (40 %)	
3. Performances en matière de développement durable (10 %)	
- Suivi des déchets dangereux (5 pts)	Indication de la méthode de traçabilité des déchets dangereux.
- Tri et recyclage des déchets (5 pts)	Les moyens techniques et humains mis en place pour le tri des déchets (type de contenant, localisation), le degré de non-mélange et de tri ainsi que les filières de traitement vers lesquelles sera acheminé chaque type de déchets, en privilégiant le recyclage et en mentionnant les plateformes de regroupement par lesquelles ils pourront transiter

La note de la valeur technique et du critère environnemental est la somme des notes obtenues pour chaque sous-critère.

Toute offre dont la note globale avant pondération pour le critère « valeur technique » est inférieure à 25/50 est considérée comme inappropriée et automatiquement rejetée.

Pour le critère prix en TTC, une note est attribuée à chaque offre à l'aide de la formule suivante :

$NP = PP \times (P_{min} / P)$, avec

- NP : note pondérée du prix ;
- PP : pondération du critère prix ;
- Pmin : prix de l'offre la moins chère ;
- P : prix de l'offre évaluée.

Modalités de calcul des notes :

La note globale résulte de l'addition de la note du critère prix TTC, du critère valeur technique et de la note du critère performance environnementale.

En cas d'égalité entre plusieurs candidats, le candidat retenu est celui qui a obtenu la meilleure note au critère le plus fortement pondéré.

DSNA / DO	Objet	SNAN - Travaux de remplacement de l'ILS 10 (catégorie III) pour l'aérodrome de Châlons-Vatry	Version	V0R1
Pôle Achats			Du 2026-06-04	

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limites fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.

■ **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

DSNA / DO	Objet	SNAN - Travaux de remplacement de l'ILS 10 (catégorie III) pour l'aérodrome de Châlons-Vatry	Version	V0R1
Pôle Achats			Du 2026-06-04	

■ **Négociation :**

Les négociations entre l'acheteur et les candidats se déroulent selon les modalités décrites à l'article R.2161-22 du Code de la commande publique et dans les conditions décrites ci-après.

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations peuvent porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne peuvent pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations sont engagées avec les 3 candidats les mieux classés (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres conformes) à l'issue de l'analyse des offres initiales.

Les négociations sont conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres.

La négociation peut se dérouler en plusieurs étapes :

- la remise de l'offre initiale ;
- une éventuelle démonstration de l'outil par les candidats ;
- un ou plusieurs tours de négociation à l'issue desquels certains candidats peuvent être éliminés ;
- la remise de l'offre finale ;
- la signature du contrat par le candidat attributaire.

Pour les phases de négociation, une convocation est communiquée aux candidats au moins 3 jours à l'avance.

L'acheteur identifie comme ouverts à la négociation les points suivants du contrat :

- Contenu technique et planning des prestations ;
- Contour administratif et financier des prestations.

Les échanges résultant de la négociation font l'objet d'un compte rendu communiqué par PLACE.
A l'achèvement des négociations, les offres négociées font l'objet d'un dernier classement.

Il est rappelé que, à l'issue des négociations, le candidat doit remettre une offre complète respectant tous les documents à produire conformément à la rubrique Contenu des plis.

La DSNA se réserve le droit d'éliminer des candidats au fur et à mesure des étapes de négociation pendant la phase OFFRE.

Toutefois, l'acheteur peut attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation conformément à l'article R. 2161-23 du Code de la commande publique.

■ **Documents à produire par l'attributaire :**

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
----------	------------

DSNA / DO	Objet	SNAN - Travaux de remplacement de l'ILS 10 (catégorie III) pour l'aérodrome de Châlons-Vatry	Version	V0R1
Pôle Achats			Du 2026-06-04	

Document	Descriptif
Attestation de salariés étrangers	Liste nominative des salariés étrangers employés et soumis à l'autorisation de travail prévue à l'article L5221-2 du Code du travail. Cette liste, établie à partir du registre unique du personnel, précise pour chaque salarié : 1° Sa date d'embauche ; 2° Sa nationalité ; 3° Le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail.
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales.
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise.
Déclaration sur l'honneur concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine	Déclaration sur l'honneur concernant les obligations prévues dans le règlement (UE) n°2022/576 du Conseil du 8 avril 2022 modifiant le règlement (UE) no 833/2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine, dûment complétée et signée.
Délégation de pouvoirs	Tout document permettant de prouver la capacité de la personne signataire à engager l'entreprise.
Extrait KBIS + RIB	Extrait K, extrait KBIS, extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion.
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire.

■ Modalités de signature à l'attribution

Les propositions n'ont pas à être signées par les candidats.

La DSNA transmettra l'acte d'engagement pour signature électronique au seul candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché.

L'acte d'engagement devra être renseigné, signé et retourné à l'acheteur en format PDF. Par ailleurs, l'attributaire sera vigilant à ne pas verrouiller le document afin que la DSNA puisse signer le contrat. Le contrat devra être accompagné des justificatifs décrits à l'article Document à produire par l'attributaire ci-après et du pouvoir de la personne habilitée à engager la société. La signature est électronique et le contrat signé est déposé sur la Place : www.marches-publics.gouv.fr

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :

<https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance>
<https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique>

DSNA / DO	Objet	SNAN - Travaux de remplacement de l'ILS 10 (catégorie III) pour l'aérodrome de Châlons-Vatry	Version	V0R1
Pôle Achats			Du 2026-06-04	

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

■ Renseignements d'ordre technique et administratif

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr/>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Lille
5 rue Geoffroy Saint-Hilaire
Lille
87000

■ Droits d'auteur :

Les documents constitutifs du dossier de consultation sont protégés par la loi sur les droits d'auteur (Livres I et II du code de la propriété intellectuelle).

Toute reproduction ou copie, même partielle, par quelque procédé que ce soit, est interdite sans autorisation préalable de la DSNA. Toute reproduction ou copie, autres que celles nécessaires pour répondre à la consultation, constitue une contrefaçon passible des peines prévues par la loi.

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par

DSNA / DO	Objet	SNAN - Travaux de remplacement de l'ILS 10 (catégorie III) pour l'aérodrome de Châlons-Vatry	Version	V0R1
Pôle Achats			Du 2026-06-04	

l'acheteur :

sg-dpd-dgac-bf@aviation-civile.gouv.fr
ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.



Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)
[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
[Médiateur des entreprises](#)
[CCAG Travaux du 30 mars 2021](#)